

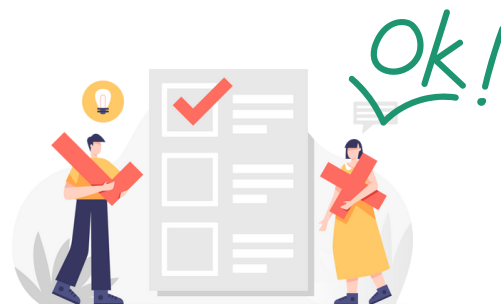
# FICHES ACTIONS LEADER

Mon projet peut-il être financé ?

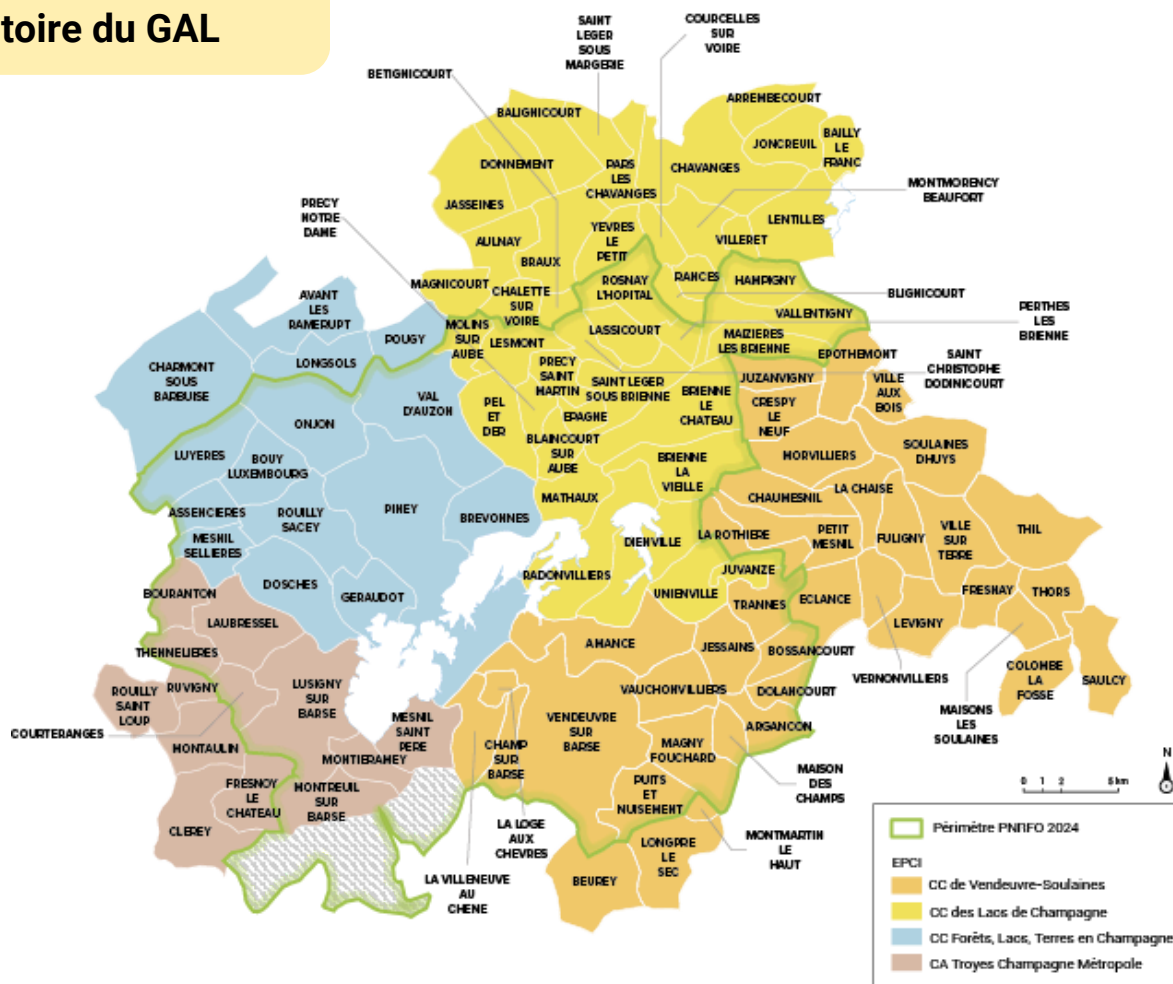


# PROJET ÉLIGIBLE ?

Pour faire appel à LEADER, mon projet doit



se dérouler **sur le territoire du GAL**



être **innovant** et correspondre à la **stratégie de développement**

Pour savoir si mon projet correspond à la stratégie de développement du GAL, je peux consulter les Fiches Actions du GAL du Triangle d'Orient.



**NE PAS** avoir commencé

Je ne dois pas avoir signé de devis, payé de prestations ou de factures.

# FICHES ACTIONS

## RENDRE UNE STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNELLE

Les Fiches Actions détaillent les attentes opérationnelles de la stratégie locale de développement. Cette dernière s'est co-construite avec les acteurs du territoire et les communes grâce à des ateliers de concertation et l'expérience de la précédente programmation 2014-2022.



1

**DÉVELOPPER  
UNE  
ÉCONOMIE  
LOCALE  
DURABLE**



2

**PROMOUVOIR  
L'IDENTITÉ  
PLURIELLE DU  
TERRITOIRE**



3

**AMÉLIORER  
LES  
SOLIDARITÉS  
ET L'OFFRE DE  
SERVICES**



4

**COOPÉRATION**

# DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE LOCALE DURABLE

Conforter le tissu économique local en préservant les ressources pour le rendre plus efficient :

- Soutenir les filières, entreprises et productions valorisant les savoir-faire et les ressources du territoire (ex. économie circulaire, circuits-courts...);
- Sauvegarder le patrimoine bâti (ex. usage d'éco-matériaux, matériaux biosourcés, sobriété en eau, énergie, foncier...);
- Diversifier les modes de déplacement, voire non-déplacement (ex. modes doux, covoiturage, technologies du numérique...).

## **OPÉRATIONS ÉLIGIBLES**

- Création et développement d'activités relevant de l'économie circulaire, circuits-courts
- Études et mise en œuvre de structuration et développement des filières locales
- Création, développement et/ou promotion/valorisation des savoir-faire locaux, des productions artisanales et industrielles locales
- Éco-matériaux, matériaux bio-sourcés locaux, consommation des produits locaux, maîtrise des ressources (énergie, eau)
- Création, développement des techniques ou technologies expérimentales bénéficiant à l'économie locale et/ou au développement durable
- Animation sur la maîtrise des consommations : énergie, eau; produits locaux, réemploi-réutilisation
- Études et investissements pour des projets de bâtiments exemplaires
- Études, investissements et promotion de modes de mobilités alternatives
- Événements en lien avec la thématique
- Mise en réseau des acteurs, sensibilisation, partage de l'information



# PROMOUVOIR L'IDENTITÉ PLURIELLE DU TERRITOIRE

Promouvoir et valoriser le patrimoine naturel et le patrimoine bâti du territoire :

- Diversifier l'offre culturelle et la désaisonnaliser (ex. mise en valeur de sites existants, nouvelles offres, mise en réseau des acteurs, valorisation des savoir-faire...);
- Encourager la consommation des produits agricoles, gastronomiques ou artisanaux (ex. circuits de découverte, échanges entre professionnels et avec le grand-public);
- Développer l'écotourisme (activités et hébergements).

## OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Valorisation et restauration du patrimoine vernaculaire
- Réhabilitation de bâtiments du patrimoine local en hébergements écotouristiques
- Création et développement de produits écotouristiques
- Création et développement de projets de découverte du patrimoine culturel local et de produits et savoir-faire locaux
- Développement de l'accessibilité aux lieux de découverte et aux manifestations
- Création, développement, mise en valeur et promotion de circuits de découverte multi-thématiques
- Événements en lien avec la thématique
- Sensibilisation, animation, partage de l'information et mise en réseau des acteurs



# AMÉLIORER LES SOLIDARITÉS ET L'OFFRE DE SERVICES

Améliorer l'offre de services (de proximité, administratifs et/ou médicaux) et renforcer les liens entre les habitants :

- Diversifier les services à destination des personnes isolées, précaires ou âgées ;
- Redynamiser les villages (ex. accueil de nouveaux habitants, captation de jeunes actifs, soutien aux commerces de proximité, entreprises et équipements) ;
- Développer la cohésion sociale (ex. rencontres intergénérationnelles, entraide...).



## OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Actions d'accompagnement liées à la santé et aux services des personnes fragilisées (manque d'autonomie, mobilité)
- Développement de projets en faveur du maintien à domicile des aînés
- Conception, développement et promotion d'outils, supports de lien social et de lutte contre l'isolement
- Développement de projets favorisant de nouvelles formes d'habiter
- Création de lieux de partage, de formation, d'échanges, d'espaces de vie dans les communes
- Création de commerces sous forme communautaire ou coopérative, fixes ou itinérants
- Promotion et mise en œuvre d'outils favorisant d'autres modes de mobilité que la voiture individuelle
- Actions favorisant l'intégration de nouveaux arrivants sur le territoire
- Amélioration de la visibilité des structures du territoire par un travail de recensement des activités puis de promotion
- Création d'espace de travail partagés, connectés et de visio-conférence
- Conception, développement et promotion d'outils, supports valorisant les nouvelles méthodes d'accessibilité aux services
- Création de structures multiservices de type conciergerie
- Création et animation de réseaux d'échanges, de "troc"
- Actions de mise en réseau du monde associatif par la mise en place de moyens et opérations mutualisés
- Événements en lien avec la thématique
- Sensibilisation, animation, partage de l'information et mise en réseau des acteurs

# COOPÉRATION



La coopération a pour objectif de prolonger la stratégie de développement du territoire et de s'enrichir de l'expérience de partenaires, acquérir de nouvelles compétences, favoriser les échanges de pratiques, mutualiser des ressources et réaliser des expérimentations complémentaires.

Les projets de coopération sont en lien avec la stratégie Leader, par exemple autour des thématiques du développement de la filière bois ou de l'économie locale.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Collectivités territoriales et leurs groupements  
Tous types d'établissements publics  
Associations et fédérations  
Microentreprises, PME, TPE  
Agriculteurs  
Particuliers

Le porteur de projet :

- doit disposer d'un numéro Siren ou Siret référencé sur l'Insee,
- doit pouvoir justifier d'une bonne santé économique.

# QU'EST CE QUE LEADER PEUT FINANCER ?

## DÉPENSES ÉLIGIBLES



### Investissements matériels

- Travaux et aménagements extérieurs et intérieurs
- Équipement et matériel

### Frais généraux et études

- Honoraires d'architectes et rémunérations d'ingénieurs et de consultants
- Dépenses liées au conseil
- Études de faisabilité technico-économique
- Expertises

### Dépenses immatérielles

- Acquisition ou développement de logiciels informatiques et d'applications
- Acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales
- Création ou développement de site internet

### Dépenses d'animation

- Dépenses de personnel
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
- Prestations externes
- Frais de formation

### Dépenses de promotion

- Frais de communication et de promotion
- Organisation d'un évènement

### Coûts indirects

## DÉPENSES INÉLIGIBLES

- TVA (sauf si TVA non récupérable par le porteur de projet)
- Matériel de renouvellement et de mise aux normes
- Matériel d'occasion et reconditionné à neuf
- Le crédit-bail
- L'achat de terrain et bien immobilier
- Rémunération de l'auto-construction (seuls les matériels et les matériaux liés à l'auto-construction peuvent être éligibles)
- Terrassement, démolition, VRD et assainissement
- Les contrôles techniques SPS
- Les contributions en nature





# DES QUESTIONS ?

GAL  
Triangle  
d'Orient



Pour la moindre question, je prends contact avec l'équipe technique du GAL.



**Marion ZVUNKA**

Animatrice LEADER

03.25.43.81.96.

[leader@pnrfo.org](mailto:leader@pnrfo.org)



**Elodie BIER**

Gestionnaire LEADER

03.25.43.38.84.

[gestion-leader@pnrfo.org](mailto:gestion-leader@pnrfo.org)

Maison du Parc

10220 PINEY

03 25 43 38 88

[www.pnr-foret-orient.fr](http://www.pnr-foret-orient.fr)



Parc  
naturel  
régional  
de la Forêt d'Orient